

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE
L'HÉRAULT
CANTON DE
LODÈVE

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

### EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2025

numéro
CC_251211_16

L'an deux mille-vingt cinq, le onze décembre,  
Le Conseil communautaire, dûment convoqué le cinq décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI.

nombre de membres	
en exercice	59
présents	37
exprimés	45
vote	
pour	42
contre	0
abstention	3

#### Présents :

Joëlle GOUDAL, Martine BAÏSSET, Jean-Paul PAILHOUX, Claire VAN DER HORST, Jérôme VALAT, Jean TRINQUIER, Daniel FABRE, Luc BEVILACQUA, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie ROCOPLAN, Ludovic CROS, Fadilha BENAMMAR KOLY, David BOSC, Ali BENAMEUR, Monique GALEOTE, Gilles MARRES, Marie-Laure VERDOL, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE, Frédéric ROIG, Antoine GOUTELLE, Valérie ROUVEIRO, Félicien VENOT, Jean-Luc REQUI, Michel ABRIC, Bernard JAHNICH, Sophie PRADEL, Pierre-Paul BOUSQUET, Sandrine TONON, Philippe BERLENDIS, Eric OLLIER, Isabelle PERIGAULT, Delphine BENOIT, Chantal BASCOUL, Daniel VALETTE.  
M. Bertrand SONNET suppléant de M. Christophe ROMO.

#### Absents avec pouvoirs :

Michel COMBES à Daniel VALETTE, Jean Michel BRAL à Jérôme VALAT, Bernard GOUJON à Valérie ROUVEIRO, Didier KOEHLER à Nathalie ROCOPLAN, Isabelle PEDROS à Jean-Marc SAUVIER, Ahmed KASSOUH à Marie-Laure VERDOL, Claude LAATEB à Magali STADLER, Jean-Christophe COUVELARD à Bernard JAHNICH.

#### Absents :

Sonia ROMERO, Véronique VANEL, Jérôme CLARISSAC, Alain VIALA, Izia GOURMELON, Fatiha ENNADIFI, Damien ALIBERT, David DRUART, Nathalie SYZ, Christian RICARDO, Joana SINEGRE, Françoise OLIVIER, Clément THERY, Michel DRUENE.

Abstention: Claude LAATEB, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE

<b>OBJET :</b>	<b>Actualisation des autorisations de programme et d'engagement et des crédits de paiement correspondants de l'année 2026</b>
----------------	---

**VU** la délibération n°CC\_20170425\_016 du Conseil communautaire du 25 avril 2017 approuvant le règlement financier des Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP),

**VU** la délibération n°CC\_190627\_27 du Conseil communautaire du 27 juin 2019, approuvant le règlement financier des Autorisations d'Engagement (AE) et Crédits de Paiement (CP),

**VU** la délibération n°CC\_241212\_30 du Conseil communautaire du 12 décembre 2024, relative à l'actualisation des AP/CP et AE/CP du budget annexe de l'eau potable,

**VU** la délibération n°CC\_241212\_32 du Conseil communautaire du 12 décembre 2024, relative à l'actualisation des AP/CP et AE/CP du budget annexe de l'assainissement collectif,

**VU** la délibération n°CC\_251127\_30 du Conseil communautaire du 27 novembre 2025, relative à l'actualisation des AP/CP et AE/CP du budget principal,

**CONSIDÉRANT** qu'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire et que pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la première année puis reporter le solde d'une année sur l'autre,

**CONSIDÉRANT** que la procédure des AP/CP pour les crédits de la section d'investissement ainsi que celle des AE pour les crédits de la section de fonctionnement est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire :

- cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements et de charges de fonctionnement (hors charges de personnel) sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagements,
- elle favorise la gestion pluriannuelle et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme,

**CONSIDÉRANT** qu'une première délibération fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement et que dès cette délibération, l'exécution peut commencer, comme la signature d'un marché ou d'une convention,

**CONSIDÉRANT** que les bilans annuels d'exécution des AP/CP et AE/CP sont présentés en annexe du compte administratif et que l'actualisation de la répartition des crédits des AP et AE fait l'objet d'une délibération au moment du vote du budget primitif ou du budget supplémentaire,

**CONSIDÉRANT** que toutes autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent également faire l'objet d'une délibération,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de réviser le montant des AP et des CP des opérations suivantes :

- Construction d'un bâtiment pour l'accueil du service des ordures ménagères,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de réviser le phasage des CP des AP suivantes :

- OPAH 2022/2026 instruction,
- OPAH 2023,
- Aménagement et renaturation parking de la Baume,
- Aide à l'immobilier des entreprises,
- Fonds de concours communaux classiques,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de clôturer les AP suivantes :

- Élaboration du PLUI,
- Programme Intérêt Général (2022/2024),
- Opération façades 2023,
- Généraliser le tri à la source des biodéchets,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de créer les AP suivantes et d'en définir les CP :

- OPAH 2026,
- Recherche et développement TempEauKarst,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de clôturer l'AE exposition Imaginaires tissés,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de créer l'AE pour l'exposition Météorites et d'en définir les CP,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de clôturer les AP des budgets annexes de l'eau potable et de l'assainissement collectif car elles s'avèrent non pertinentes et que les nouvelles intégreront les éléments des schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement,

**Oui l'exposé de David BOSC et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

**- ARTICLE 1 : AUTORISE** l'actualisation des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement correspondants, comme présenté dans le tableau ci-dessous :

Mouvement BP 2026	N°AP	N° ET INTITULE DE L'AP	Total AP cumulé y compris N	CP antérieurs (réalisations au 01/01/25)	CP au titre de l'exercice 2025	CP ouverts au titre de l'exercice 2026	Restes à financer exercice 2027	Restes à financer exercice 2028	Restes à financer exercice 2029
Initial	1	Elaboration du PLUi	632 850,53	552 850,53	80 000,00				
Révision proposée									
Nouveau montant			632 850,53	552 850,53	80 000,00				
Initial	4	Opération Programmée d'amélioration de l'habitat 2015/2021	1 303 533,33	1 197 973,33	50 449,00	25 000,00	30 111,00		
Révision proposée									
Nouveau montant			1 303 533,33	1 197 973,33	50 449,00	25 000,00	30 111,00		
Initial	5	Opération Façade 2017/2022	472 756,49	387 462,49	13 294,00	72 000,00			
Révision proposée									
Nouveau montant			472 756,49	387 462,49	13 294,00	72 000,00			
Initial	8	Opération Programmée d'amélioration de l'habitat 2022/2026 Instruction	684 889,00	282 242,46	110 000,00	150 000,00	142 646,54		
Révision proposée		Ajustement CP selon réalisation				-23 235,00	23 235,00		
Nouveau montant			684 889,00	282 242,46	110 000,00	126 765,00	165 881,54		
Initial	9	Programme Intérêt Général (2022 / 2024)	10 734,00	4 734,00	6 000,00				
Révision proposée									
Nouveau montant			10 734,00	4 734,00	6 000,00				
Initial	12	Opération Programmée d'amélioration de l'habitat 2023	99 461,00	38 479,00	56 838,00	4 144,00			
Révision proposée		Décalage paiement dossiers			-1 529,00	1 529,00			
Nouveau montant			99 461,00	38 479,00	55 309,00	5 673,00			
Initial	13	Opération façades 2023	5 697,00		5 697,00				
Révision proposée									
Nouveau montant			5 697,00	0,00	5 697,00				
Initial	14	Généraliser le tri à la source des biodéchets	189 708,00	103 355,00	39 000,00	47 353,00			
Révision proposée			-47 353,00			-47 353,00			
Nouveau montant			142 355,00	103 355,00	39 000,00	0,00			
Initial	18	Aménagement et renaturation parking la Baume	556 500,00	9 304,85	31 600,00	515 595,15			
Révision proposée		décalage démarrage travaux			-495 595,15	495 595,15			
Nouveau montant			556 500,00	9 304,85	31 600,00	20 000,00	495 595,15		
Initial	20	Construction d'un bâtiment pour l'accueil du service de collecte des ordures ménagères	1 153 440,00	69 924,19	460 000,00	623 515,81			
Révision proposée		ajustement selon notification marchés+ travaux voirie d'accès	223 311,19			223 311,19			
Nouveau montant			1 376 751,19	69 924,19	460 000,00	846 827,00			
Initial	23	Aide à l'immobilier des entreprises	50 000,00		0,00	50 000,00			
Révision proposée		Selon dossiers			-20 000,00	20 000,00			
Nouveau montant			50 000,00	0,00	0,00	30 000,00	20 000,00		
Initial	24	Fonds de concours complexe Beaumont (nautilia+stade)	200 000,00		100 000,00	100 000,00			
Révision proposée									
Nouveau montant			200 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00			
Initial	25	OPAH 2025	93 048,00		52 024,00	41 024,00			
Révision proposée									
Nouveau montant			93 048,00	0,00	52 024,00	41 024,00			
Initial	26	Programme Intérêt Général 2025-2027	41 500,00		6 000,00	16 000,00	19 500,00		
Révision proposée									
Nouveau montant			41 500,00	0,00	6 000,00	16 000,00	19 500,00		
Initial	28	Création d'un pôle d'échange multimodal phase études	83 000,00		33 000,00	50 000,00			
Révision proposée									
Nouveau montant			83 000,00		33 000,00	50 000,00			
Initial	29	Fonds de concours communaux classiques	337 500,00		50 000,00	223 000,00	64 500,00		
Révision proposée		actualisation répartition CP			-43 000,00	43 000,00			
Nouveau montant			337 500,00		50 000,00	180 000,00	107 500,00		
Nouvelle AP	30	OPAH 2026	84 680,00			40 000,00	44 680,00		
Nouvelle AP		Recherche et développement TempEauKarst	300 000,00			69 600,00	76 800,00	76 800,00	76 800,00
		<b>TOTAL</b>	<b>6 475 255,54</b>	<b>2 646 325,85</b>	<b>1 092 373,00</b>	<b>1 665 889,00</b>	<b>917 067,69</b>	<b>76 800,00</b>	<b>76 800,00</b>

Il est précisé que les dépenses seront financées par le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), les subventions d'investissement perçues, l'autofinancement et l'emprunt,

**- ARTICLE 2 : AUTORISE** l'actualisation des autorisations d'engagement et la répartition des crédits de paiement correspondants, comme présenté dans le tableau ci-dessous :

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Mouvement BP 2026	N°	N° ET INTITULE DE L'AE	Total AP cumulé y compris N	CP antérieurs (réalisations au 01/01/2025)	CP au titre de l'exercice 2025	CP ouverts au titre de l'exercice 2026	Restes à financer exercice 2027
Initial	10	Exposition imaginaires tissés	37 969,49 €	25 912,49 €	12 057,00 €		
Révision proposée							
<b>Nouveau montant</b>			<b>37 969,49 €</b>	<b>25 912,49 €</b>	<b>12 057,00 €</b>		
Initial	11	Exposition Anatomie comparée	77 920,00 €		51 320,00 €	26 600,00 €	
Révision proposée							
<b>Nouveau montant</b>			<b>77 920,00 €</b>	<b>51 320,00 €</b>	<b>26 600,00 €</b>		
Initial	12	Exposition Dreaming the Land	135 250,00 €		0,00 €	135 250,00 €	
Révision proposée							
<b>Nouveau montant</b>			<b>135 250,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>135 250,00 €</b>		
Nouvelle AE	13	Exposition Météorite	221 000,00 €			104 500,00 €	116 500,00 €
		<b>TOTAUX</b>	<b>472 139,49 €</b>	<b>25 912,49 €</b>	<b>63 377,00 €</b>	<b>266 350,00 €</b>	<b>116 500,00 €</b>

- **ARTICLE 3 : DÉCIDE** de solder l'ensemble des AP/CP des budgets annexes eau potable et assainissement collectif,

- **ARTICLE 4 : AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 5 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture  
34-200017341-20251211-lmc122640-DE-1-1  
Date de télétransmission : 12/12/25  
Date de publication : 18/12/2025  
Date de notification aux tiers :  
Moyen de notifications aux tiers :

Le onze décembre deux mille vingt-cinq  
Le Président,  
Jean-Luc REQUI



1, Place Francis Morand - 34700 LODEVE  
Tél. 04 67 88 90 90 - Fax 04 11 95 02 40  
contact@lodevoisetlarzac.fr  
www.lodevoisetlarzac.fr

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).